

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 10-2024

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, un règlement portant le numéro 10-2024.

Ce règlement modifie le règlement de lotissement numéro 12-2006 afin de modifier certaines dispositions relatives aux rues et aux lots projetés.

Ce règlement est entré en vigueur le 19 avril 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 24 avril 2024.

Josiane Alarie  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

### Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 24 avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24 avril 2024.

Josiane Alarie  
Directrice générale  
et greffière-trésorière